

COMMUNIQUE DE PRESSE

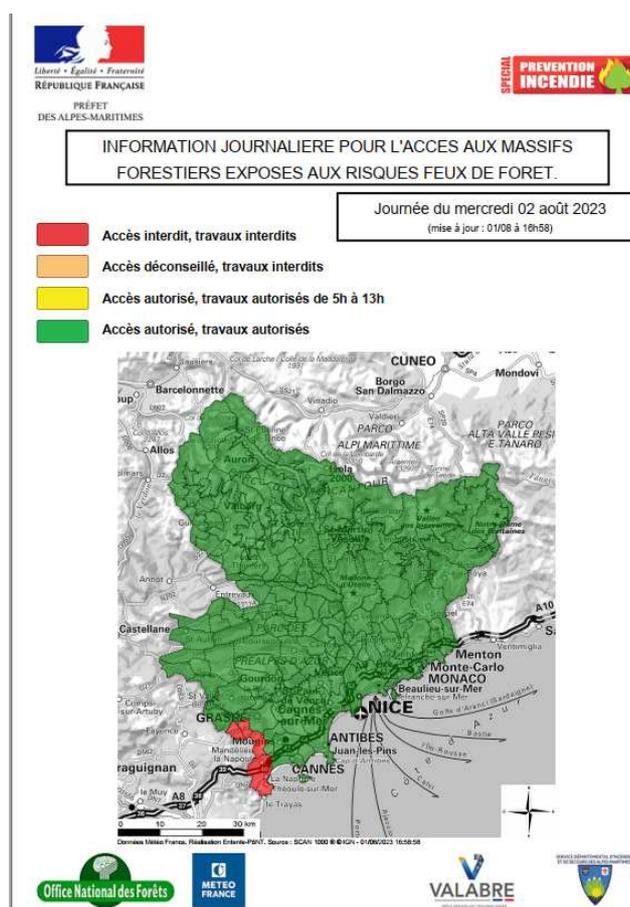
Nice, le 1^{er} août 2023

Mercredi 02 août 2023: Vigilance Feux de forêt, risque très sévère Interdiction d'accès aux massifs forestiers de l'Esterel et du Tanneron

Les massifs Esterel-Tanneron ont été classés, risque incendie - feux de forêt très sévère / rouge pour la journée de demain, mercredi 02 août 2023.

Ces deux massifs forestiers seront donc fermés. L'accès et la circulation y sont interdits. Ils sont signalés en rouge sur la carte.

Les autres massifs du département sont ouverts (en vert sur la carte).



Pour rappel, l'emploi du feu est strictement interdit sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes du 1^{er} juillet au 30 septembre et la plus grande prudence est recommandée aux abords des massifs.

147 Boulevard du Mercantour

06200 NICE

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



PrefeT06

**Bureau de la
Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

La prévention des feux de forêts passe par le respect de quelques règles rappelées ci-dessous.

Rappel des conseils généraux de comportement à adopter :

- n'allumez pas de feu à proximité des massifs boisés ;
- ne jetez pas les mégots de cigarettes par la fenêtre de la voiture;
- respectez les interdictions d'accès signalées;
- si vous êtes témoin d'un début d'incendie, donnez l'alerte en localisant le feu avec précision, en composant le numéro 18 (ou 112, numéro européen).

Plus d'informations sur la prévention, les consignes de comportement, la réglementation de l'emploi du feu et la cartographie du risque d'incendie sur le site Internet des services de l'Etat : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes/>

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence.
Soyons vigilant et protégeons nos forêts et notre patrimoine environnemental.

**Bureau de la
Communication Interministérielle**

Mél : pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr

147 Boulevard du Mercantour

06200 NICE

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



PrefeT06